



Ville de MARLES-LES-MINES  
Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
**SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025**



L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 11 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 11 décembre 2025.

Étaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, Mme SZCZEPANIAK Caroline, M. WATTEL Jean-Marc, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, M. LAISNÉ Philippe, Mme LENTWOJT Suzanne, Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane, Mme LERICHE-CRETOM Martine, M. NOWACZYK Freddy, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme CUISINIER-QUEVA Peggy, Mme ROUSSEL Ghislaine, M. LEKKI Christian.

Étaient absents représentés : M. BENS Frédéric (pouvoir donné à M. LAISNÉ Philippe).

Étaient absents non représentés : Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme BACHELET Véronique, M. POHIER Jean-Marie, M. BOBEK Bernard, M. MICHALSKI Richard, M. DANDRE Francis, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, Mme LIGNIER Irène, M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme, Mme VANNECKE Aurélie, M. FIBA Richard.

Soit : 15 présents, 14 absents (dont 1 pouvoir), soit 16 votants.

Formant la majorité des membres en exercice. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Ghislaine ROUSSEL a été désignée par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2025 est adopté sans observation.

**DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 17.12.25.12. DU 17 DECEMBRE 2025 PUBLIÉE LE 19 DECEMBRE 2025**

**OBJET : RESIDENCE DES WAGONNAGES – CESSION DES PARCELLES AH113P, AH114P ET AH541P**

Madame la Présidente rappelle que par délibération précédente la commune a repris les biens situés à l'intérieur de la ZAC des Wagonnages.

Madame la Présidente rappelle que la commune procède à la commercialisation des parcelles libres.

Madame la présidente rappelle que le macro-lot de l'allée des citronniers devait accueillir une résidence séniors, mais que l'opération n'avait pu être réalisée à cause de contraintes administratives.

Madame la présidente expose que la collectivité a persévéré dans la quête d'un nouvel opérateur pour la réalisation du projet.

Madame la Présidente expose que la société E.C.I. (Etude Conception Inclusive), 6 allée des Tricheries, 31840 SEILH, a confirmé son intérêt pour les parcelles AH113p, AH114p et AH541p d'une contenance totale d'environ 1541 m<sup>2</sup>, au prix de 77.050,00 € HT, TVA en sus, pour la réalisation d'une construction de 663,78 m<sup>2</sup> de surface de plancher, permettant l'accueil de 8 résidents.

Madame la Présidente expose que cette proposition doit être appréciée au regard de ces éléments et de la pertinence du projet présenté pour la commune.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** le contrat de concession de la ZAC des Wagonnages, du 3 juillet 2006 et ses avenants 1 à 6 ;

**CONSIDERANT** la date contractuelle d'expiration de la concession d'aménagement fixée au 31 décembre 2023 ;

**VU** la délibération n°24.09.25.14 du 24 septembre 2025 portant cession des biens de reprise de la ZAC des Wagonnages ;

**VU** la délibération n°24.09.25.15 du 24 septembre 2025 portant clôture de la concession d'aménagement de la ZAC des Wagonnages ;

**CONSIDERANT** l'avis du domaine sur la valeur vénale, du 14 juin 2024, relatif aux parcelles AH 113 (438 m<sup>2</sup>), AH 114 (510 m<sup>2</sup>), AH 541 (3283 m<sup>2</sup>), soit 4231 m<sup>2</sup> / AH 552 (618 m<sup>2</sup>), AH 555 (19 m<sup>2</sup>), soit 637 m<sup>2</sup> HT / AH 549 (630 m<sup>2</sup>) / AH 483 (1167 m<sup>2</sup>), soit les biens de reprise, annexé.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** la cession des les parcelles AH113p, AH114p et AH541p d'une contenance totale d'environ 1541 m<sup>2</sup>, au prix de 77.050,00 € HT, TVA en sus, à la société E.C.I. (Etude Conception Inclusive), 6 allée des Tricheries, 31840 SEILH.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte à intervenir, établi par Maître Maxime HOUYEZ, Office notarial Béthune Beffroi – ON2B, Place Saint-Vaast, 62400 BETHUNE, ainsi que les pièces s'y rapportant.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2025 a été, le 19 décembre 2025, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Karine DERUELLE



Marles-les-Mines, le 19 décembre 2025

Le Maire,  
Karine DERUELLE